

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

NUMERO SPECIAL

Matahiti 168
N° 45 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 19
no Atete 2019

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

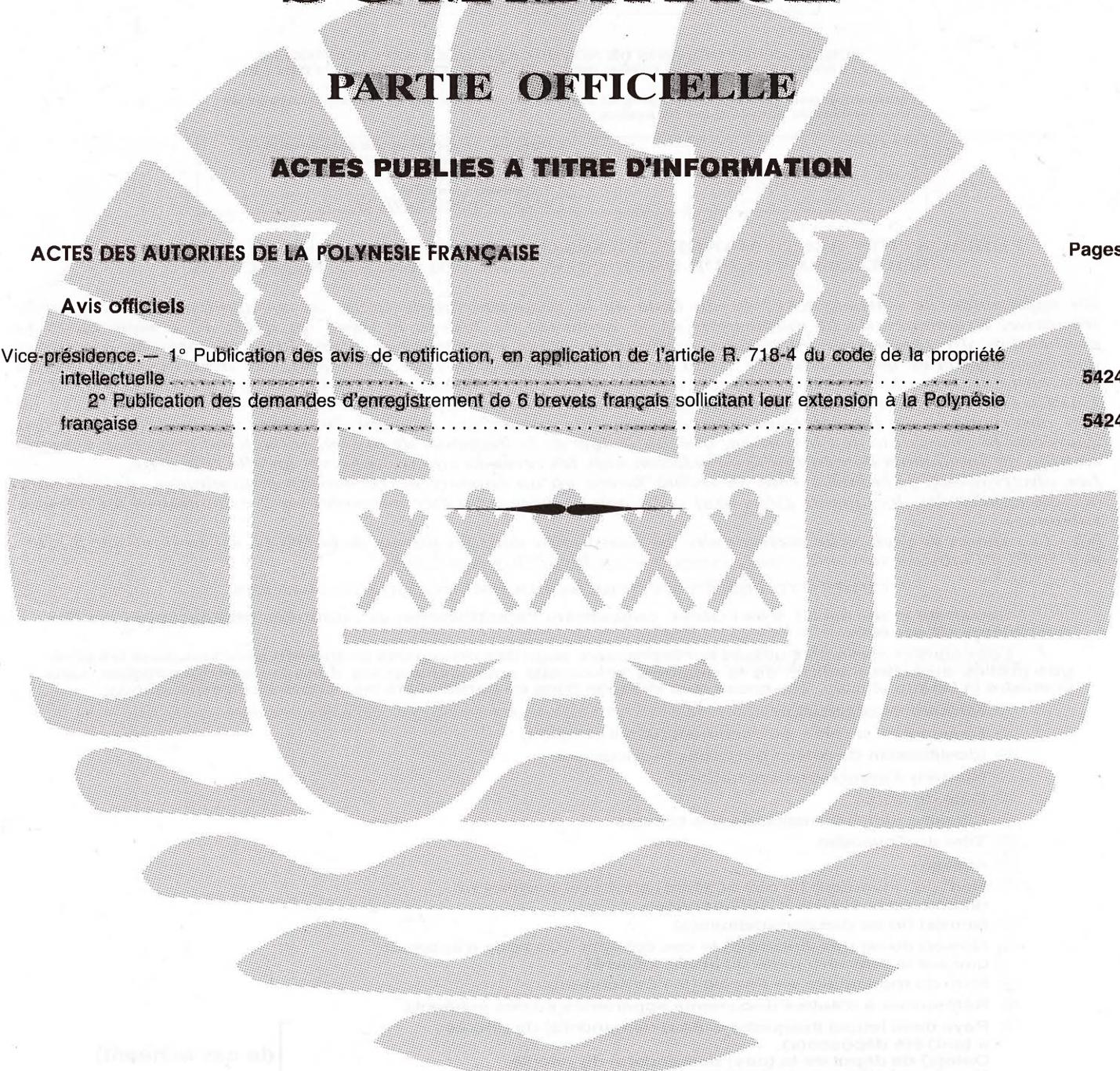
ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Avis officiels

Vice-présidence. — 1° Publication des avis de notification, en application de l'article R. 718-4 du code de la propriété intellectuelle	5424
2° Publication des demandes d'enregistrement de 6 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française	5424



REUNION-QUANTRAM
MACHAON-ACONIER
16.11am@buzanedam.mpl.mf; 11am

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

AVIS OFFICIELS

PUBLICATION DES AVIS DE NOTIFICATION, EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.718-4 DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Publication portant sur une décision de rejet de l'extension à la Polynésie française du renouvellement des marques françaises

N° INPI	Nom du déposant ou du mandataire tel qu'indiqué sur la requête d'extension
3 588 316 et 3 588 318	M. LOUIBA Hocine 7 allée des Camélias 95230 GOUSSAINVILLE

PUBLICATION DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 6 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.

Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.

Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

Nb : Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>

CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

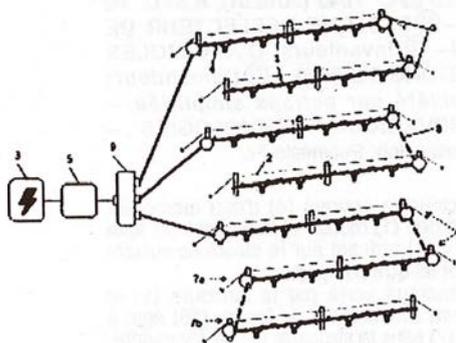
Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

- ① Numéro de publication
- ② Désignation du type de document (détail ci-après)
- ③ Identification de l'office qui publie le document
- ④ Numéro d'enregistrement national
- ⑤ Date de dépôt
- ⑥ Classification internationale des brevets
- ⑦ Titre de l'invention
- ⑧ Abrégé
- ⑨ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑩ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ⑪ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ⑫ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ⑬ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ⑭ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

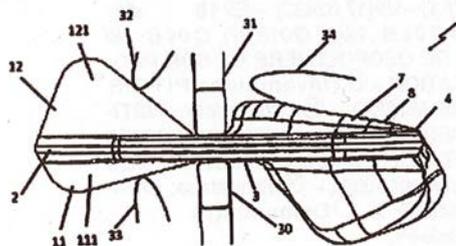
BOPI n° 2019-25 du 21 juin 2019

① 3.074.995 – ② (A1) – ③ [17 62250]. – ④ 15 décembre 2017. – ⑤ A 01 G 13/06 (2018.01). – ⑥ DISPOSITIF DE PROTECTION DES VIGNES CONTRE LE GEL ET SON PROCÉDE D'INSTALLATION – ⑦ (Inventeur: PHILIPPAUX VINCENT). – ⑧ Demandeur: PHILIPPAUX VINCENT, – ⑨ Mandataire: CABINET YVES DEBAY. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr.



⑪ La présente invention concerne un système de protection des vignes contre le gel, comprenant au moins un dispositif de chauffage (10) comprenant au moins un câble électrique chauffant (1) disposé à proximité d'un fil de liage (2) de rangées desdites vignes afin de former un circuit de chauffe, le système comprenant en outre une source d'alimentation électrique (3) dudit câble électrique, au moins un moyen de régulation de la température de chauffage dudit câble chauffant en fonction d'au moins une valeur seuil prédéfinie; le système étant caractérisé en ce que la puissance de chauffe appliquée par ledit moyen de régulation est comprise entre 11 et 15 Watts par mètre linéaire de sorte à réchauffer les vignes et à les protéger contre le gel sans les endommager.

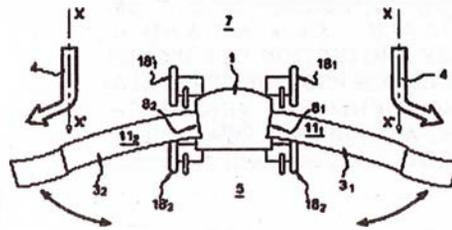
① 3.075.036 – ② (A1) – ③ [17 62355]. – ④ 18 décembre 2017. – ⑤ A 61 H 99/00 (2018.01). – ⑥ APPAREIL DE REEDUCATION FONCTIONNELLE DESTINE NOTAMMENT AUX PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES DE LA DEGLUTITION – ⑦ (Inventeurs: PERLADE DOMINIQUE; PERLADE LYDIE). – ⑧ Demandeur: BLOC EXPRESS ASSISTANCE, – ⑨ Mandataire: IPSILON. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr.



⑪ Appareil (1) de rééducation fonctionnelle comprenant un plateau (2) en forme générale de fer à cheval positionnable dans le plan d'occlusion, le bord concave du plateau (2) étant muni d'un bourrelet (7) s'étendant en saillie de la face du dessous (3) et de la face du dessus (4) du plateau (2) pour former une zone d'élévation de la langue (34).

Le bourrelet (7) présente, côté face du dessus (4) du plateau (2), une hauteur, prise entre le sommet (8) du bourrelet (7) et la face du dessus (4) du plateau (2), qui décroît depuis la zone médiane du bourrelet (7) en direction des extrémités libres du bourrelet (7), le plateau (2) présente, dans la zone médiane de son bord convexe, deux renflements (11, 12) s'étendant respectivement, en saillie de la face du dessous (3) et de la face du dessus (4) du plateau (2), et se présentant sous forme d'un plot (111, 121) conique à sommet arrondi, et le bord du plateau (2) s'étendant entre chaque plot (111, 121) et le bourrelet (7) est un bord exempt de rebord.

①3.075.161 – ⑫(A1) – ⑭[17 62288]. – ⑳15 décembre 2017. – ⑤B 63 C 11/42 (2018.01), B 63 C 11/52, B 63 G 8/00. – ④SYSTÈME DÉFLECTEUR DE COURANT D'EAU – ⑦(Inventeurs: D'ARCIMOLES GUILLAUME; NASTORG OLIVIER). – ⑦Demandeur: PROLARGE Société par actions simplifiée. – ⑦Mandataire: NOVAGRAAF TECHNOLOGIES. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr.



⑤ Système déflecteur de courant (4) d'eau monté sur une structure immergée (1) mobile et déplaçable et apte à dévier ce courant (4) arrivant sur la structure suivant une direction XX', et tel qu'il comporte:

- un ensemble d'ancrage porté par la structure (1) et comprenant au moins un dispositif de forage (18) apte à forer le fond marin (7) sous la structure (1), et à y maintenir au moins un foret assurant l'ancrage et l'immobilisation de la structure (1), et

- au moins- un volet articulé (3) dont un des bords est pivotant autour d'un axe (8), entre une position dite de repos et une position dite de travail dans laquelle le volet (3), étant ouvert en présentant une de ses faces (11) dans la direction XX' et écarté de la structure (1), est alors apte à dévier le courant (4) et à protéger une zone (5) dite calme située en aval de ce volet (3).

①3.075.194 – ⑫(A1) – ⑭[17 62432]. – ⑳19 décembre 2017. – ⑤C 04 B 12/00 (2018.01), C 04 B 28/00. – ④MOUSSE DE GEOPOLYMER ET SON PROCEDE DE FABRICATION – ⑦(Inventeurs: PITOIS OLIVIER; KADDAMI ASMAA). – ⑦Demandeur: INSTITUT FRANCAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L'AMENAGEMENT ET DES RESEAUX Etablissement public. – ⑦Mandataire: CABINET BEAU DE LOMENIE. – ○Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr.

⑤ L'invention concerne un procédé de préparation d'une mousse de géopolymère comprenant les étapes suivantes:

(i) préparation d'une mousse aqueuse ayant une fraction volumique en eau, à pression atmosphérique, inférieure ou égale à environ 8%;

(ii) préparation d'une suspension de métakaolin dont le rapport massique entre le liquide et le métakaolin est compris dans la gamme allant d'environ 1,3 à environ 2,3;

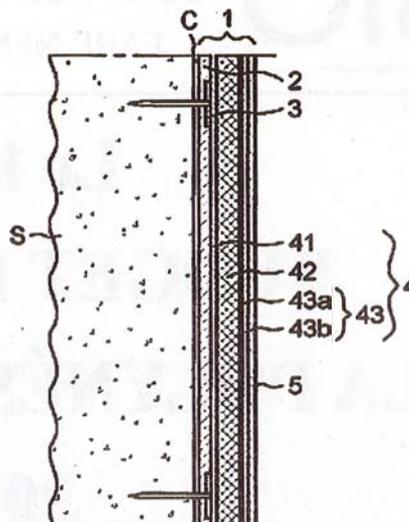
(iii) mélange de la mousse aqueuse et de la suspension de métakaolin; et

(iv) prise du mélange ainsi obtenu.

L'invention concerne également la mousse de géopolymère ainsi obtenue et l'utilisation de cette mousse comme matériau de construction ou d'isolation.

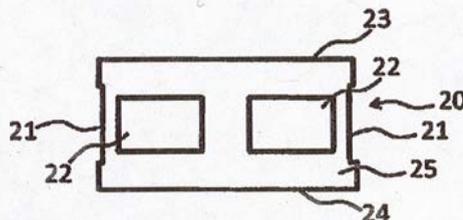
① 3.075.232 – ⑫ (A1) – ⑮ [17 62573]. – ⑳ 20 décembre 2017. – ⑤ E 02 B 3/16 (2018.01), B 32 B 7/04, 19/00, 27/12, 37/02, E 02 D 31/00. – ④ PROCÉDE D'ÉTANCHEITE COMPRENANT LA POSE D'UN GEO-COMPOSITE DE DRAINAGE PARTICULIER ET LA PROJECTION D'UNE RESINE POLYMERIQUE – ⑦ (Inventeur: LOUCHART JEAN-NOEL). – ① Demandeur: SOCIETE PARISIENNE DE PRODUITS ET MATERIAUX Société à responsabilité limitée, – ② Mandataire: CASALONGA. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr.

⑤ La présente demande porte sur un procédé d'étanchéité destiné à être appliqué sur la paroi d'une structure. La présente demande concerne également un dispositif d'étanchéité (1) comprenant un géocomposite de drainage (4) particulier recouvert d'une résine polymérique (5).



① 3.075.234 – ⑫ (A1) – ⑮ [17 62649]. – ⑳ 20 décembre 2017. – ⑤ E 04 C 1/39 (2018.01), E 04 C 1/40. – ④ BLOC DE CONSTRUCTION – ⑦ (Inventeur: RAFFION HAIDAR BEN). – ① Demandeur: RAFFION HAIDAR BEN, – ② Mandataire: IPSIDE Société par actions simplifiée. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr.

⑤ L'invention concerne un bloc de construction (20) de forme sensiblement parallélépipédique et comprend une face supérieure (25) au moins apte à être associée avec la ou les faces inférieures d'un ou de deux autres blocs de construction analogues, une face inférieure au moins apte à être associée avec la ou les faces supérieures d'un ou de deux bloc de construction (20) analogues, au moins deux ouvertures verticales (22), le bloc de construction (20) comprend une face avant (24), une face arrière (23) et deux faces latérales avec un renforcement (21) faisant apparaître deux bourrelets (28) sur les côtés des deux faces latérales, ledit bloc de construction (20) est constitué de mousse expansive et de sable.

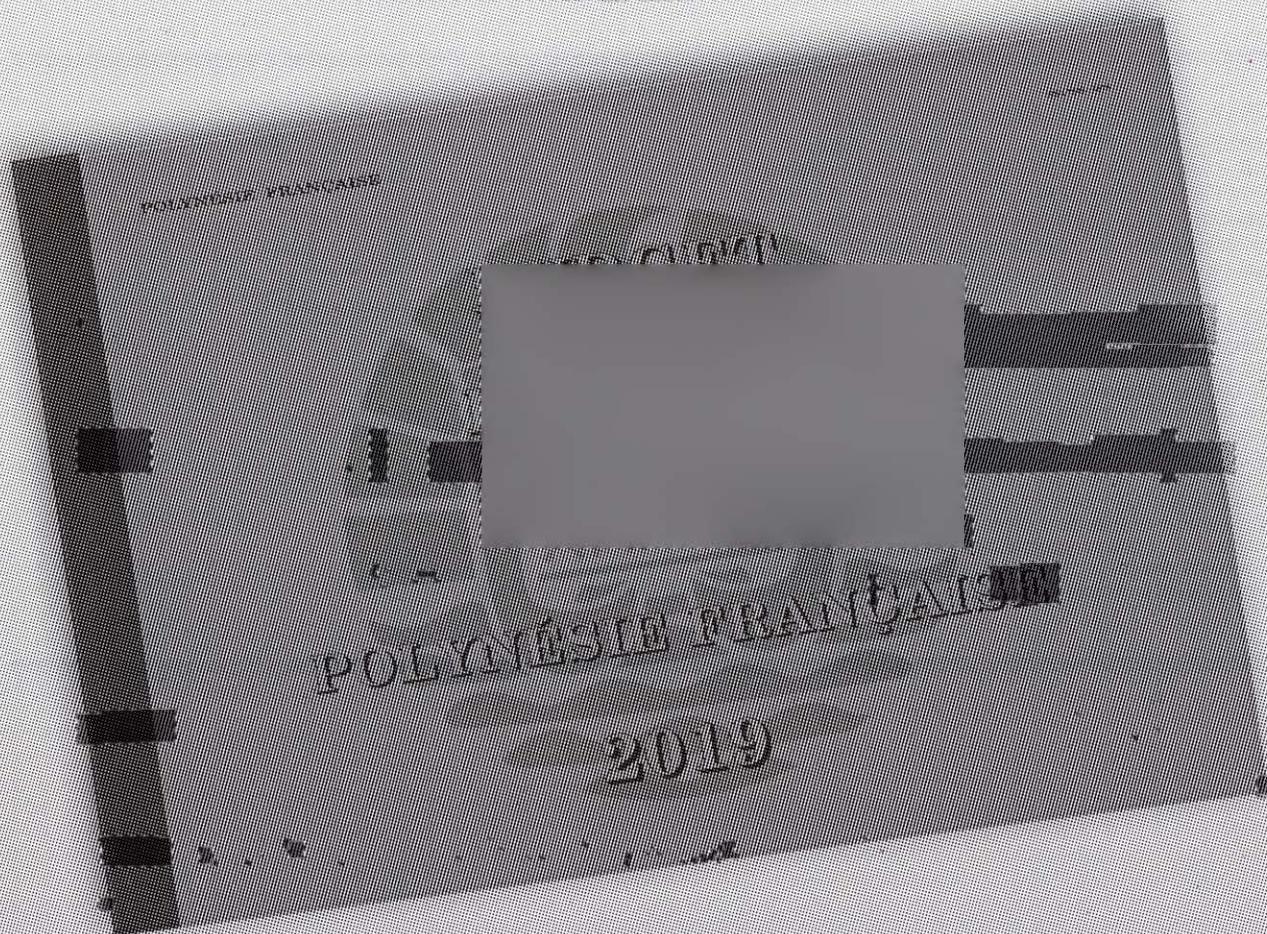




SIO

SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

Le livre
BUDGET PRIMITIF
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
2019



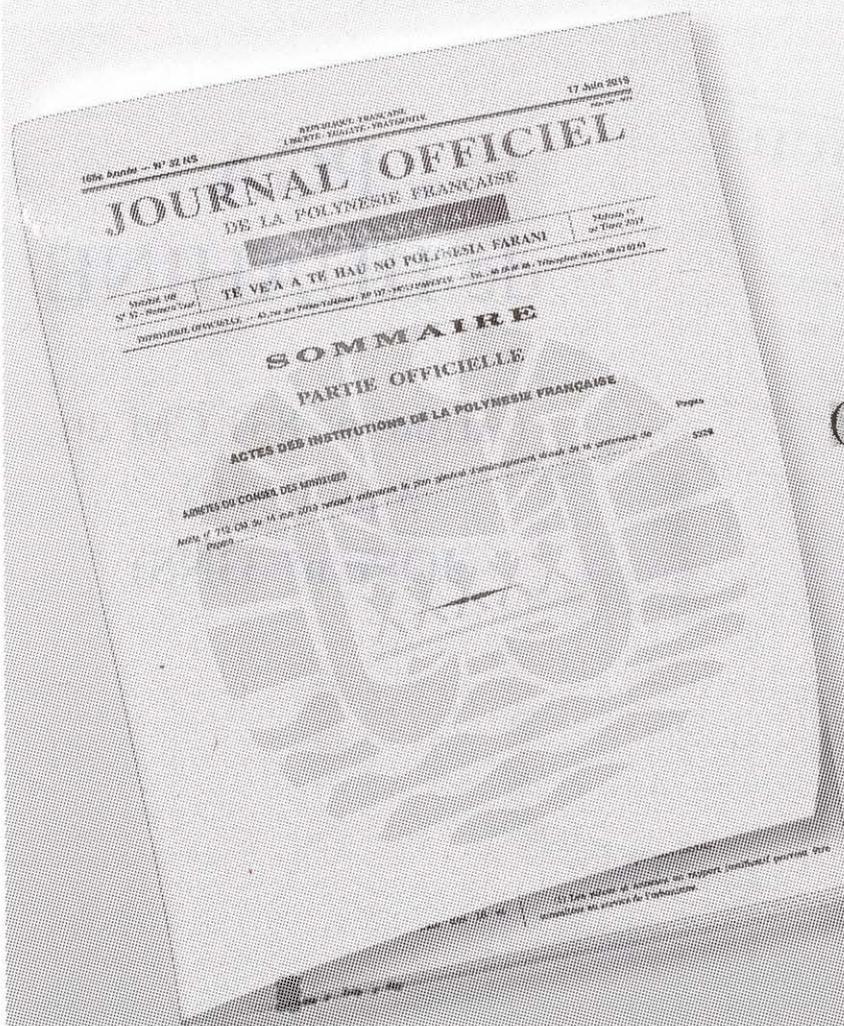
est disponible à la vente au tarif de :
1 607 F CFP TTC



SIO

SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

L'Imprimerie Officielle vous informe que le



PGA de PAPARA

(Arrêté n° 712 CM du
14 mai 2019,
JOPF n° 32NS)

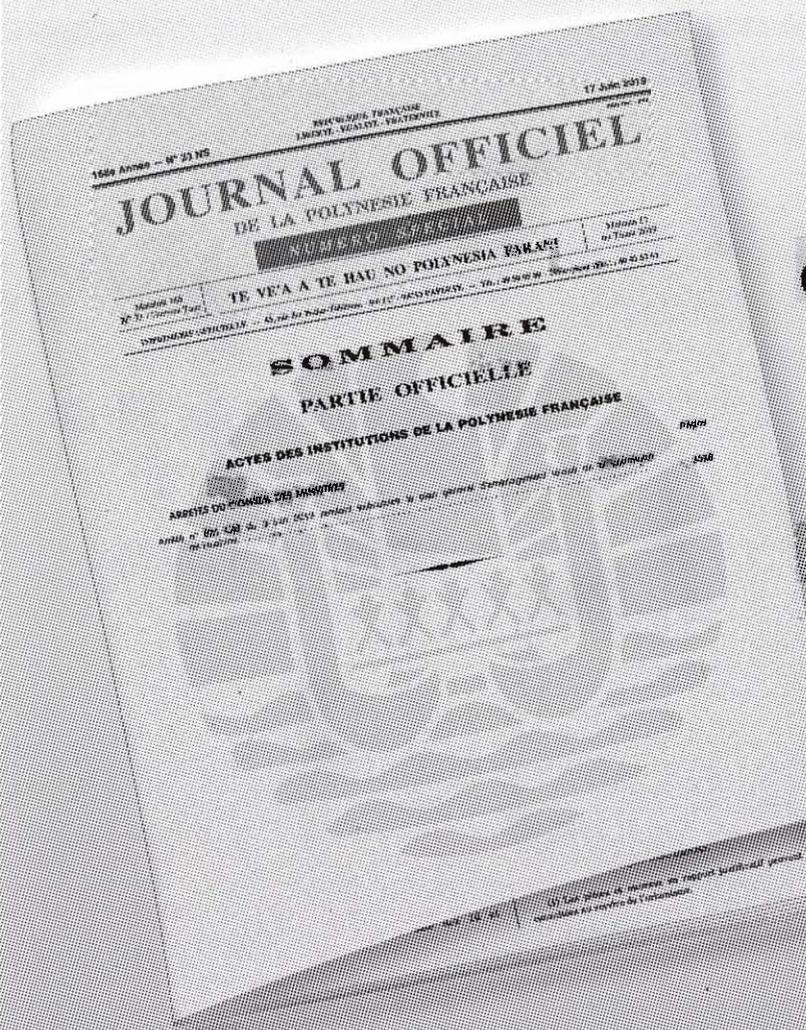
est disponible à la vente
au prix de 263 F CFP TTC



SIO

SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

L'Imprimerie Officielle vous informe que le



PGA de HUAHINE

(Arrêté n° 831 CM du
3 juin 2019,
JOPF n° 33NS)

est disponible à la vente
au prix de 263 F CFP TTC